

Air Canada réalise le rachat des 10 millions d'actions autorisées initialement dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités - Le conseil d'administration autorise le rachat de jusqu'à cinq millions d'actions supplémentaires aux fins d'annulation d'ici le 27 mai 2016

MONTRÉAL, le 17 mars 2016 /CNW Telbec/ - Air Canada a annoncé aujourd'hui qu'elle avait atteint le nombre maximal d'actions permis initialement aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités, autorisée l'an dernier, en rachetant et en annulant un total de 10 millions d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B (collectivement, « les actions ») au cours moyen pondéré en fonction du volume de 9,73 \$ l'action, pour une contrepartie totale de 97 294 018 \$. Depuis le 20 février 2016, jour où a pris fin la période d'interdiction d'opérations interne trimestrielle d'Air Canada suivant la publication de ses résultats pour l'exercice complet et le quatrième trimestre de 2015, elle a racheté aux fins d'annulation 4 416 065 actions au cours moyen pondéré en fonction du volume de 7,78 \$ l'action, pour une contrepartie totale de 34 354 238 \$. Air Canada a annoncé le lancement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités le 26 mai 2015 en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 millions d'actions, soit environ 3,5 % des 286 846 898 actions en circulation au 14 mai 2015.

Air Canada a également annoncé aujourd'hui que son conseil d'administration avait approuvé le rachat aux fins d'annulation de jusqu'à cinq millions d'actions supplémentaires avant l'expiration de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités le 28 mai 2016 (représentant, avec la première tranche de 10 millions d'actions, environ 6,2 % du flottant au 14 mai 2015). Les autres conditions de l'offre publique de rachat n'ont pas été modifiées. La Bourse de Toronto (la « TSX ») a autorisé Air Canada à modifier son offre de rachat à cette fin.

« Nous sommes confiants en l'avenir d'Air Canada compte tenu de la transformation qu'elle a amorcée en vue d'atteindre une rentabilité durable à long terme, comme en témoignent nos résultats sans précédent de 2015. Nous avons racheté le nombre maximal d'actions permis dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, car nous croyons que cela procurait une excellente valeur à nos actionnaires. Comme nous avons réalisé notre programme initial plus rapidement que prévu, le conseil d'Air Canada a autorisé le rachat d'une tranche d'au plus cinq millions d'actions supplémentaires avant que ne prenne fin, le 28 mai 2016, l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur, et il évaluera en outre la possibilité de renouveler le programme de rachat d'actions et d'en augmenter l'envergure par rapport à l'an dernier, en tenant compte des autres conditions du marché et de la répartition des capitaux », a déclaré Calin Rovinescu, président et chef de la direction.

Air Canada croit que, de temps à autre, le cours de ses actions ne reflète peut-être pas entièrement la valeur sous-jacente de ses activités et perspectives futures. Dans de tels cas, elle peut racheter, aux fins d'annulation, des actions en circulation, ce qui hausse la valeur sous-jacente des actions restantes et profite ainsi à tous les actionnaires.

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui prendra fin au plus tard le 28 mai 2016, est réalisée par l'intermédiaire de la TSX ou de systèmes de négociation parallèles, le cas échéant, conformément à leurs règlements. Les rachats visés par l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sont effectués au moyen d'opérations sur le marché libre ou par d'autres moyens que la TSX ou une autorité en valeurs mobilières peut autoriser, notamment des applications pré-arrangées, des offres franches et des contrats de gré à gré autorisés aux termes d'une dispense pour offre publique de rachat accordée par une autorité en valeurs mobilières.

Selon les règles de la TSX, Air Canada est autorisée à racheter quotidiennement, par l'intermédiaire de la TSX, au plus 485 735 actions, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations, calculé d'après les règles de la TSX. En outre, Air Canada peut effectuer, une fois par semaine, un achat de bloc d'actions qui n'appartiennent pas directement ou indirectement à des initiés d'Air Canada, conformément aux règles de la TSX. Les actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sont annulées.

À propos d'Air Canada

Air Canada est le plus important transporteur aérien du Canada à proposer des services intérieurs et internationaux, pour plus de 200 aéroports répartis sur six continents. Le transporteur national du Canada compte parmi les 20 plus importantes sociétés aériennes à l'échelle mondiale et a accueilli plus de 41 millions de passagers en 2015. Air Canada fournit des services passagers réguliers directs sur 63 aéroports au Canada, 56 aux États-Unis et 86 en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie, en Australie, dans les Antilles, au Mexique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Air Canada est un membre fondateur du réseau Star Alliance, le plus vaste regroupement de transporteurs aériens du monde, qui dessert 1 330 aéroports dans 192 pays. Air Canada est le seul transporteur réseau international quatre étoiles en Amérique du Nord, selon la firme de recherche indépendante britannique Skytrax. Pour en savoir plus sur Air Canada, consultez le site www.aircanada.com, suivez [@AirCanada](https://twitter.com/AirCanada) sur Twitter et joignez-vous à Air Canada sur [Facebook](https://www.facebook.com/AirCanada).

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Ces énoncés découlent d'analyses et d'autres renseignements fondés sur la prévision de résultats à venir et l'estimation de montants qu'il est actuellement impossible de déterminer. Ils peuvent porter sur des observations concernant, entre autres, des résultats préliminaires, des prévisions, des stratégies, des attentes, des opérations projetées ou des actions futures. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « préliminaires », « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « projeter » et « planifier », employés au futur et au conditionnel, et d'autres termes semblables, ainsi qu'à l'évocation de certaines hypothèses.

De par leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses, dont celles décrites aux présentes, et sont assujettis à d'importants risques et incertitudes. Les énoncés prospectifs ne sont donc pas entièrement assurés, en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes et de l'incertitude générale qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont notre capacité à dégager ou à maintenir une véritable rentabilité ou à réaliser nos initiatives et nos objectifs, notre capacité à payer nos dettes, à réduire les charges d'exploitation et à obtenir du financement, les taux de change, les conditions du secteur, du marché et du crédit, les conditions économiques et géopolitiques, les prix de l'énergie, la concurrence, notre capacité à mettre en œuvre avec succès nos initiatives stratégiques, notre dépendance à la technologie, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les sinistres et les accidents, les relations du travail, les questions de retraite, les facteurs environnementaux (notamment les systèmes météorologiques et autres phénomènes de la nature et les facteurs d'origine humaine), les contraintes imposées par des clauses restrictives, les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, la dépendance à l'égard des fournisseurs et des tiers, y compris les transporteurs régionaux, Aéroplan et Star Alliance, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers, la capacité à attirer et à retenir les employés requis, ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans le présent communiqué et à la rubrique 17, Facteurs de risque, du rapport de gestion 2015 d'Air Canada, daté du 17 février 2016. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué correspondent aux attentes d'Air Canada en date de celui-ci (ou à la date à laquelle ils ont été faits) et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

SOURCE Air Canada

%SEDAR: 00001324F

Renseignements: Isabelle Arthur (Montréal), isabelle.arthur@aircanada.ca, 514 422-5788; Peter Fitzpatrick, (Toronto), peter.fitzpatrick@aircanada.ca, 416 263-5576; Angela Mah (Vancouver), angela.mah@aircanada.ca, 604 270-5741; Internet : aircanada.com

CO: Air Canada

CNW 07:00e 17-MAR-16